

Processus opérationnel 43^e CG

L'Exécutif du Conseil général a approuvé en principe le nouveau processus opérationnel qui sera mis en place au 43^e Conseil général, en juillet 2018.

- **Discussions précédant le CG** : Les personnes déléguées au 43^e CG seront invitées prochainement à soumettre des thèmes de discussion pertinents pour l'ensemble de l'Église dans le but d'alimenter la réflexion concernant les propositions soumises au Conseil général, ou de déterminer des sujets pouvant faire l'objet de discussions au sein de l'Église.
- **Formulaire de propositions** : Le formulaire de propositions est conçu de manière à inviter les personnes déléguées à identifier des thèmes sans préciser les résultats escomptés, ainsi qu'à suggérer la tenue de discussions sur des questions précises.
- **Ordre du jour prioritaire établi par les personnes déléguées au 43^e CG** : Les propositions seront étudiées et regroupées par thème/enjeu. Les 10 thèmes/enjeux qui seront jugés de la plus haute importance constitueront l'ordre du jour prioritaire qui sera soumis au Conseil général. Les autres propositions seront aiguillées à l'ECG ou soumises à d'autres procédures.
- **Processus décisionnel en trois étapes** : Les personnes déléguées appliqueront un processus décisionnel en trois étapes pour toutes les questions qui seront traitées au Conseil général, ces trois étapes étant :
 1. **L'écoute** : présentation de la proposition, questions et réponses pour préciser les enjeux et les conséquences;
 2. **La discussion** : échanges d'idées, de réflexions, d'arguments, exploration des points positifs et des points négatifs; suggestions pour peaufiner la proposition, affirmations, établissement des principes/paramètres;
 3. **La décision** : derniers débat et peaufinage de la proposition en plénière; élaboration d'un consensus, vote.

Pour plus de détails, voir le tableau ci-dessous.

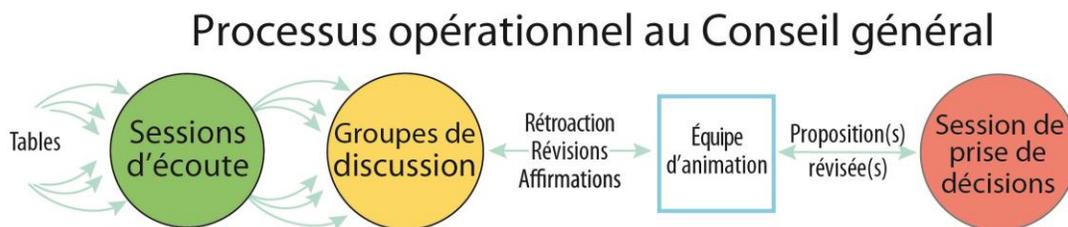
Processus décisionnel en trois étapes		
Écoute	Discussion	Décision
Apprendre	Réflexions	Débats
Préciser	Perspectives	Peaufinage final
Comprendre	Peaufinage	Consensus
	Affirmations	Vote

Avant le Conseil général

Pour susciter le plus de participation possible au sein de l'Église quant aux discussions pré-43^e CG, les propositions issues des assemblées générales des synodes ainsi que les travaux menés par le Bureau du Conseil général seront présentés bien avant le 43^e CG. Les étapes d'écoute et de discussion auront lieu au cours de cette période.

Les personnes déléguées auront accès aux propositions issues des assemblées générales des synodes vers la fin de juin. Après en avoir pris connaissance, elles établiront les 10 thèmes/enjeux qui seront considérés comme prioritaires et qui constitueront les principaux points de l'ordre du jour au 43^e CG, sous réserve de l'approbation du Conseil général.

Au 43^e Conseil général



Équipe d'animation: Des aînés et des aînées de l'Église respectés (anciens modérateurs, anciennes modératrices et autres), qui ne seront pas des personnes déléguées, délibéreront sur les commentaires et les suggestions issus des groupes de discussion. L'équipe d'animation se penchera sur chaque proposition, émettra des recommandations quant à la façon d'aller de l'avant, et rédigera une version peaufinée (ébauche), le cas échéant.

Bien que certains points feront l'objet d'une motion sur consentement, le processus décisionnel en trois étapes sera appliqué pour la plupart des questions sur lesquelles le Conseil général se penchera – les 10 thèmes/enjeux à l'ordre du jour. Ces étapes sont :

- 1. L'écoute** : Les personnes déléguées participeront à des sessions d'information pour se mettre au fait des questions qui seront à l'ordre du jour. Cette étape sera la suite de l'étape d'écoute pré-CG.

Des sessions d'information seront tenues en plénière ou simultanément, dans des salles pour petits groupes. Les personnes déléguées choisiront les sessions auxquelles elles souhaiteront participer.

Pour les questions qui auront déjà été traitées abondamment à l'étape pré-CG, les sessions d'information seront tenues en petits groupes puisque de nombreuses personnes déléguées auront déjà une bonne connaissance de ces enjeux.

- 2. La discussion :** Les personnes déléguées participeront à des groupes de discussion qui compteront environ 30 personnes. Une personne sera nommée à l'avance à la présidence/l'animation du groupe, et une autre à la prise de notes.

Les groupes de discussion se communiqueront entre eux ce qu'ils ont entendu à l'étape d'écoute. Ainsi, toutes les personnes présentes seront au fait de toutes les questions figurant à l'ordre du jour.

Les groupes de discussion délibéreront sur les propositions. Les personnes chargées de prendre des notes noteront les commentaires, les affirmations et les suggestions, et les groupes indiqueront lesquelles de ces données devront être consignées et communiquées.

Les personnes déléguées et l'équipe d'animation auront accès aux comptes-rendus des groupes de discussion et pourront les consulter.

- 3. La prise de décision :** Les personnes déléguées pourront accéder aux propositions que l'équipe d'animation aura peaufinées.

De retour en plénière, les propositions feront l'objet d'un dernier débat et seront une fois de plus peaufinées. L'équipe d'animation se réunira à nouveau pour les peaufiner davantage, au besoin. Le processus se terminera par la présentation d'une motion portant sur la proposition et un vote.